



AGIR ENSEMBLE
POUR LES DROITS HUMAINS

Projet PACTE

Prévenir et Agir Contre la Torture et les détentions arbitraires Ensemble
Termes de référence

Formation en Gestion administrative et financière

Date limite de soumission des propositions : 20/06/2021

Projet soutenu par :



**National Endowment
for Democracy**
Supporting freedom around the world





1. Contexte et objectifs du projet PACTE

Mis en œuvre par l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH) en partenariat avec Agir ensemble pour les droits de l'homme (AEDH) et cofinancé par l'Instrument Européen pour la démocratie et les droits de l'homme de l'Union Européen ce projet entend contribuer à la réduction des arrestations arbitraires, détentions illégales et des actes de torture ou autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en République du Congo. Ainsi, 5 organisations de défense des droits humains (ODDH) sont soutenues financièrement et techniquement. A cet effet, il est prévu l'organisation d'activités de renforcement de capacités de cinq (5) organisations de défenses des droits humains et l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH).

2. Objectif

L'objectif général du projet est de contribuer à la réduction des arrestations arbitraires, détentions illégales et des actes de torture ou autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en République du Congo. Il s'agit :

1. Renforcer les capacités des organisations de la société civile à lutter contre les arrestations, les détentions illégales et les actes de torture ou autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants,
2. Mobiliser l'opinion publique et inciter les autorités à prendre des mesures visant les pratiques relatives à l'arrestation et la détention et prévenir l'usage de la torture ;
3. Identifier, protéger et défendre les victimes de détention arbitraire et torture ou autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants.

Au titre de l'axe 1 du projet, il est envisagé le renforcement des capacités en gestion administrative et financière de l'observatoire congolais (OCDH) et ses antennes ainsi les OSC locales bénéficiaires du dispositif de subvention aux tiers. Le projet entend ainsi soutenir les efforts de l'OCDH et petites structures de défense des droits de l'homme nécessitant un soutien financier et technique dans la mise en œuvre de leurs activités. Il s'agit des ODDH ci-après :

- Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH) : à travers un projet de 36 mois, l'association vise à protéger et agir contre la torture et agir contre les arrestations détentions illégales et torture ensemble (PACTE) dans les départements de la Sangha, Plateaux, Lékoumou, Pointe Noire, Nkayi et Brazzaville.



- Association les amis des enfants (AAE) : à travers un projet de 22 mois, l'association vise à contribuer au renforcement de la protection des droits des enfants détenus en République du Congo, notamment à travers l'appui à la défense des droits des enfants détenus illégalement dans les lieux d'incarcération de Brazzaville.
- Association pour les droits de l'homme et l'univers carcéral (ADHUC) : met un œuvre un projet de 18 mois dans le but de lutter contre la torture, les traitements cruels, inhumains ou dégradants et aider les victimes de la torture à trouver réparation en République du Congo.
- Association horizon d'action future (AHAF) : à travers un projet de 18 mois, l'association vise à contribuer à la réduction des arrestations arbitraires, des détentions illégales et des actes de torture ou autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en République du Congo
- Association pour la vulgarisation du droit au cœur de la société (AVDCS) : à travers un projet de 18 mois, l'association vise à contribuer à la défense des droits des personnes détenues à travers des activités de monitoring dans les lieux de privation de liberté.
- Cercle uni pour les droits de l'homme et la culture pour la paix (CUDHOC) : à travers un projet de 18 mois, l'association vise à lutter contre la torture, les arrestations et détentions arbitraires en milieu carcéral ou en dehors des lieux de détention, à travers des visites dans les lieux de détention ainsi que des activités de sensibilisation.

1. Objectifs et résultats attendus de la formation

Dans le cadre du projet PACTE, AEDH recherche un prestataire afin d'assurer une **formation sur les fondamentaux en Gestion administrative et financière** pour l'OCDH et les 5 ODDH soutenues. L'objectif de la formation est de renforcer le personnel de ces organisations, à disposer des compétences de base sur les outils de gestion administrative et financière afin d'être en capacité d'élaborer les rapports financiers.

La formation vise à diagnostiquer le système administratif et comptable des ODDH et à améliorer leur dispositif de gouvernance interne à travers le renforcement des connaissances et des aptitudes du personnel en matière de gestion administrative et financière.

Les projets de terrain mis en œuvre par ces organisations et financés par l'union Européenne et la fondation NED dans le cadre du projet PACTE, **seront utilisés comme cas pratiques de la formation.**

Il est ainsi attendu du prestataire, en s'appuyant sur les dispositions légales en vigueur en République du Congo, qu'il permette aux participants :

- de renforcer leurs connaissances et leur savoir-faire dans la maîtrise des règles de base de la gestion administrative et financière afin de les doter d'un système comptable et financier transparent ;
- d'être en mesure d'élaborer un budget et un suivi budgétaire de leur projet de terrain ;
- d'être formés sur l'utilisation d'un logiciel de suivi comptable informatisé qui sera proposé par le formateur ;
- de rédiger les rapports financiers de manière correcte et suffisamment détaillée ;
- de minimiser les risques de gestion des fonds par l'application des recommandations émises par le diagnostic personnalisé.

2. Livrables attendus

Au terme de la formation, un livret pédagogique et des outils seront remis à chaque participant. Les supports de la formation et le rapport final de la formation seront transmis à AEDH et à chaque participant. A l'issue de la formation et de l'accompagnement, un logiciel comptable sera mis en place et utilisé par l'organisation avec l'appui du formateur.

Une attention particulière sera apportée par le formateur à l'évaluation des connaissances acquises. A cet effet, une évaluation pré et post-formation sera conduite par le formateur et annexée au rapport d'évaluation. La méthode d'évaluation pré et post-formation sera nécessairement basée sur un test de connaissances qui abordera les points clés de la formation.

3. Modalités de la formation et de l'accompagnement

Le/la consultant.e devra entrer en contact avec les organisations au préalable afin d'adapter sa formation aux besoins réels des organisations.

La formation sera organisée comme suit : 3 jours de formation, suivi d'un accompagnement de 2 jours.

Elle se déroulera à Brazzaville en juillet en fonction des disponibilités et inclura 16 participants (2 participants par (5) ODDH + 6 participants OCDH et antennes). La formation devra avoir un format participatif et adapté au niveau des organisations.

Seront privilégiés les formateurs.rices nationaux.ales.



Organisation de la formation : 3 jours de formation + 2 jours de suivi

Lieu de la formation : Brazzaville

Nombre de participants : 16

4. Compétences requises

Expertise en gestion administrative et financière d'une organisation ;
Bonne connaissance du monde associatif et des OSC en Afrique Centrale ;
Discrétion vis-à-vis des actions des OSC agissant dans un domaine sensible ;
Adhésion à la défense et protection des droits humains ;
Pédagogue, diplomate, aisance relationnelle.

5. Modalités de réponse

Les prestataires intéressé.e.s enverront une proposition constituée des éléments suivants :

- Un CV du. de la consultant.e et une présentation de l'organisation dont il.elle dépend ;
- Une description de la compréhension de la mission ;
- Un chronogramme de la mission ;
- Un volet technique qui détaille le contenu de la prestation délivrée, son déroulement et la méthodologie employée ;
- Un volet financier qui prend en compte, en les détaillant, les coûts liés à la prestation (honoraires, per diem et frais de transport s'il y a lieu) ;
- Les disponibilités du consultant durant les mois de juillet 2021.

Le devis ne pourra dépasser le montant total de **4 600 euros TTC** pour l'ensemble de la prestation. Ce budget inclut les livrables attendus et les supports de formation (ex. : clés USB, livrets pédagogiques, photocopies etc.), les frais de transport, de restauration et de séjour du prestataire à Brazzaville.

Les frais de per diem des participants, frais pédagogiques, de restauration et location salle sont pris en charge par AEDH et OCDH.





Les propositions sont à adresser par mail aux deux adresses suivantes **au plus tard le 20/06/2021 à 23h (heure de Paris)** sous la référence PACTE/FORMGAF/2021 :

t.kurtz@aedh.org

c.biettron@aedh.org

assistant@aedh.org

ocdh.brazza@ocdh-brazza.org

